

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT DU PROGRAMME D'INNOVATION DANS LES COLLÈGES ET LA COMMUNAUTÉ

L'audit du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) est un outil important qui contribue à l'amélioration et à l'élargissement de la portée de cette initiative réussie des trois organismes subventionnaires.

Tel qu'il est indiqué dans l'audit, le Programme d'ICC « est relativement jeune par rapport à d'autres programmes des trois organismes (p. ex., Réseaux de centres d'excellence) [et] les auditeurs ont constaté que les volets clés étaient bien gérés ». Cette constatation cadre avec les perspectives de la direction concernant ce programme novateur qui vise à répondre aux besoins d'une nouvelle collectivité de recherche. Elle va également dans le même sens que l'évaluation du Programme d'ICC de 2013, qui avait révélé que « la subvention de [renforcement de l'innovation] du Programme d'ICC atteint ou est sur le point d'atteindre les résultats immédiats et intermédiaires attendus ».

L'audit, en plus d'avoir révélé que le Programme d'ICC est bien géré, fournit au CRSNG de précieux renseignements concernant des améliorations possibles au programme. La direction est d'accord pour mettre en œuvre toutes les recommandations issues de l'audit et ajoute que les recommandations en matière de gestion et de prestation de programmes sont pertinentes pour les autres programmes du CRSNG. Par exemple, les recommandations 1 et 2 correspondent aux recommandations formulées dans le cadre de l'audit récent du Programme de réseaux de centres d'excellence. En fait, les recommandations 1, 2, 3, 4 et 6 pourraient être pertinentes pour d'autres programmes axés sur les partenariats. Comme vous pourrez le lire ci-après, les mesures que mettra en œuvre la direction en fonction des recommandations devraient avoir une incidence sur l'ensemble de la Direction des de partenariats de recherche du CRSNG.

Les renseignements détaillés de la réponse de la direction aux recommandations issues de l'audit du Programme d'ICC figurent ci-après.

POINT	*ÉVALUATION DE L'URGENCE	RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION	DATE CIBLE
1.	12 mois	<p>Nous recommandons à la direction d'intensifier ses efforts pour officialiser la gouvernance du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) et de préciser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rôles et les responsabilités du Comité de gestion des partenariats de recherche, en particulier pour ce qui concerne le 	<p>Les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion du Programme d'ICC, comme pour tous les programmes du CRSNG, reviennent aux personnes assumant un rôle plutôt que de relever du mandat d'un comité. Néanmoins, un mandat sera établi pour le Comité de gestion des partenariats de recherche. La direction précisera les responsabilités pour renvoyer les nouveaux problèmes et risques à un échelon supérieur au sein</p>	15 déc. 2015

		<p>risque et le rendement;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rapports hiérarchiques entre le Comité de gestion des partenariats de recherche et la direction du Programme d'ICC, d'autres comités pertinents du CRSNG et des comités consultatifs externes; • le processus de renvoi des nouveaux problèmes et risques aux échelons supérieurs. 	du Programme d'ICC.	
2.	12 mois	<p>Nous recommandons d'officialiser le processus de gestion des risques du Programme d'ICC pour s'assurer que les risques clés susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs sont systématiquement détectés, atténués et surveillés.</p>	<p>Le CRSNG s'est doté d'un processus de gestion intégrée des risques et met au jour, atténue et surveille systématiquement et officiellement les principaux risques. Les risques du Programme d'ICC sont pris en compte au moment de l'établissement des principaux risques du CRSNG. L'organisme officialisera le processus de gestion des risques du Programme d'ICC et d'autres programmes de partenariat. Ces évaluations des risques seront utilisées dans le cadre de la planification des risques organisationnels et feront partie du processus de planification opérationnelle de la Direction des partenariats de recherche(DPR).</p>	16 déc. 2015
3.	12 mois	<p>Nous recommandons de conserver les documents d'appui de toute discussion et décision du Comité d'évaluation des</p>	<p>Le CRSNG s'assurera que le Programme d'ICC fournit et conserve les documents à l'appui des recommandations concernant le financement</p>	1 ^{er} juillet 2015

		demandes de subvention du Programme d'ICC afin de s'assurer que les justifications des recommandations visant un important financement sont claires et disponibles.	du Comité d'évaluation des demandes de subvention du Programme d'ICC.	
4.	12 mois	Nous recommandons à la direction du Programme d'ICC d'élaborer un processus pour examiner les recommandations de financement du Comité d'évaluation des demandes de subvention du Programme d'ICC avant de signer les notes d'approbation du financement. Ce processus pourrait inclure l'examen des justifications fournies par le Comité d'évaluation pour s'assurer qu'elles sont complètes, détaillées et conformes aux objectifs du programme et la conservation de la preuve de cet examen avant la signature des notes d'approbation du financement.	Le personnel du CRSNG est mis à contribution tout au long du processus d'évaluation des demandes et donne une assurance à l'appui des décisions concernant le financement prises par la direction du CRSNG. Il doit s'assurer que l'information justifiant les subventions accordées (voir la recommandation précédente) est complète, détaillée et conforme aux objectifs du programme et documentée dans les dossiers de demande. Le CRSNG s'assurera que le personnel du programme atteste dans les recommandations concernant le financement que les recommandations du comité sont complètes, reposent sur une analyse approfondie des propositions et sont conformes aux objectifs du programme. Cette attestation se reflétera dans les notes d'approbation du financement signées par la direction.	1 ^{er} juillet 2015
5.	18 mois	Nous recommandons d'élaborer pour le Programme d'ICC un modèle officiel à l'intention des titulaires d'une subvention qui souhaitent demander une modification budgétaire et une prolongation du financement. Ce modèle obligerait les collègues à étayer la justification de	Un modèle officiel et des processus définis seront élaborés pour la prolongation et les modifications du financement. Comme on l'a déjà mentionné, les pratiques exemplaires d'autres programmes seront examinées en vue de la mise en œuvre du modèle et des processus connexes.	1 ^{er} avril 2015

		la demande et à fournir leur budget modifié. À la réception de chaque demande, on devrait mettre en œuvre un processus officiel et uniforme en vue d'évaluer adéquatement les demandes de subvention et de documenter les résultats ainsi que les décisions pour le Programme d'ICC.		
6.	18 mois	Nous recommandons d'établir pour le Programme d'ICC une mesure continue de ses progrès sur le front de ses objectifs et de communiquer les résultats périodiquement à la direction.	Pour le Programme d'ICC, on a élaboré et utilisé une série détaillée d'indicateurs de rendement qui mesurent l'atteinte de ses objectifs. L'information recueillie dans les rapports des titulaires et les commentaires des entreprises étayent l'évaluation du rendement par rapport aux objectifs effectuée par la direction. On mesure ainsi le rendement de la subvention, mais le caractère opportun de cette approche est limité. Chaque année, la Direction des partenariats de recherche présente à son comité consultatif (Comité des partenariats de recherche) de l'information sommaire sur le rendement de chaque programme, notamment le Programme d'ICC. Le CRSNG prévoit mettre en œuvre un moyen plus rapide de recueillir de l'information clé sur le rendement des subventions qui permettra une meilleure surveillance périodique du rendement du programme et la communication régulière d'information sur son rendement à la direction.	1 ^{er} avril 2016

***L'évaluation de l'urgence** des recommandations fait référence à l'urgence de chaque recommandation établie en fonction de l'exposition au risque de l'organisme ou des organismes. Selon l'évaluation de l'urgence, la Division de l'audit interne recommande de mener à bien les mesures de gestion associées à la recommandation dans un délai précis :

	6 mois ou moins
	12 mois ou moins
	18 mois ou moins